

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 059-215903691-20260630-CM20260630_1-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt six

Le trente juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens, Maire

OBJET

**VOTE DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Michel Dupas, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Maxime Moerman, David Halliez, Ingrid Dumont, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Alison Malaboeuf, Corinne Collet, Véronique Porquet, Christine Raepsaet, Virginie Bandini, Sonia Glineur

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/07/2026

Étaient excusés : Isabelle Paniez, Bernard Lefèvre, Stéphanie Moreau, Toufik Yacia, Géraldine Moreau, Christophe Riff

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026

Procurations respectives à : David Jouannic, François Waelkens, Ingrid Dumont, Angélique Dupont, Claire Milloncourt, Corinne Collet

Un scrutin a eu lieu, Coralie Nison a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 article 65748,

Où les termes de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

Considérant que tout groupement association, œuvre ou entreprise privée est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Décide d'attribuer les subventions comme il est dit au tableau ci-dessous,

ART 65748		SUBVENTIONS 2026						
SOCIETES	FONC	RÉALISÉ 2025	DEMANDÉ 2026	PROPOSITION 2026	BONUS PARTICIPATIF	TOTAL	CONSEILLERS NE PRENANT PAR PART AUX VOTES	VOTE
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL	024 AG	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €		27 POUR
ASPM	024 SCB	700,00 €	850,00 €	600,00 €	200,00 €	800,00 €		27 POUR
CHORALE ARPEGE	024 SCB	600,00 €	600,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €		27 POUR
MUSIQUE COMMUNALE	024 SCB	9 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	15 000,00 €		27 POUR
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX	024 SCB	200,00 €	200,00 €	150,00 €	50,00 €	200,00 €		27 POUR
COMMUNE LIBRE DE L'EN-HAUT	024 SCB	3 500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €	3 500,00 €	C. COLLET, Secrétaire	25 POUR
SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE "LE RAPIDE"	024 SP	800,00 €	900,00 €	500,00 €	50,00 €	550,00 €		27 POUR
SOCIÉTÉ DE CHASSE	024 SP	500,00 €	600,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €		27 POUR
TENNIS CLUB DE MAING	024 SP	1 600,00 €	500,00 €	400,00 €	100,00 €	500,00 €	C. COLLET, Présidente	25 POUR
FOOTBALL CLUB MAINGEOIS	024 SP	2 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	500,00 €	4 500,00 €		27 POUR
LES ARCHERS MAINGEOIS	024 SP	200,00 €	200,00 €	200,00 €	50,00 €	250,00 €		27 POUR
PHOENIX WRESTLING ERA	024 SP			100,00 €	50,00 €	150,00 €		27 POUR
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	024 AS	200,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €		27 POUR
ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS	024 AS	700,00 €	700,00 €	700,00 €		700,00 €		27 POUR
ASSOCIATION PAIN D'ÉPICES	024 AS	40 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €		42 000,00 €		27 POUR
CAPER DE THIAINT	024 AS	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €		27 POUR
CLUB DES 3X20	024 AS	500,00 €	600,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €		27 POUR
ENTRAIDE & LOISIRS RESTOS DU CŒUR	024 AS	650,00 €	650,00 €	700,00 €		700,00 €		27 POUR
RESTOS DU CŒUR	024 AS	550,00 €	550,00 €	550,00 €		550,00 €		27 POUR
SECTION LOCALE FNACA	024 AS	300,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €		27 POUR
TOTAL		74 100,00 €	79 650,00 €	81 200,00 €	2 800,00 €	84 000,00 €		

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 03/07/2026

La Directrice Générale des Services,



I. SERAFINI

